

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du MERCREDI 11 JUIN 2025 à 18 h 30 -
Résidence autonomie Les Rocailles du Verger -
44 rue Sœur Jeanne-Antide Thouret**

N° DCA2025-06-11/04

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda HADDOUR – Marc LOCATELLI – Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;

Alain COSTA — Cyril KERGADALLAN – Claire POULIN — Antipas TOUATAM.

Excusés : Stéphane DEVILLE-CAVELLIN – Bénédicte ESPINASSE – Jacqueline ODOIX – Lucienne THABUIS.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : treize

Objet : Décision modificative n°1 / 2025 de la Résidence Autonomie « Les Rocailles du Verger »

Présentation est faite de la décision modificative n°1 du budget 2025 de la résidence autonomie les Rocailles du Verger qui comporte la reprise du résultat de l'année 2024.

Le résultat de clôture 2024 s'élève à 35 406.41 €. Le résultat de clôture est affecté en recette de fonctionnement du budget 2025 au compte 002 « excédent de fonctionnement antérieur reporté » en intégralité. Ce résultat a été maintenu artificiellement par le biais de la subvention du CCAS afin de disposer de crédits servant de réserves en cours d'année pour faire face aux incertitudes et aléas non mesurables. Aussi, est-il proposé d'abonder à titre de réserve le Groupe I « dépenses courantes » à hauteur de 15 000 € et le Groupe III « dépenses de structures » à hauteur de 20 406.41 €.

En section d'investissement, le résultat (solde d'exécution excédentaire) de 1 722.56 € auquel vient s'adjoindre une recette de FCTVA de 4 171 € permettent d'abonder la réserve pour des équipements et matériels qui seraient à remplacer en cours d'année.

La décision modificative s'équilibre de la manière suivante :

Résidence autonomie les Rocailles du Verger	Budget Primitif	Décision modificative	Total
Section de fonctionnement	839 538.00	35 406.41	874 944.41
Section d'investissement	16 000.00	5 893.56	21 893.56

Le Conseil d'administration, après avoir entendu les explications et après en avoir délibéré, par **13 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 « ABSTENTION »** :

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget 2025 de la résidence autonomie les Rocailles du Verger.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le 19.6.25
Publié le 19.6.25
Notifié le 19.6.25
Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 12 juin 2025
Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

